

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

- 1- Que le conseil municipal sera saisi à la séance du **15 novembre 2021**, à 19 h30, à la salle du conseil sise au 7, rue de la Mairie, de la nature et de l'effet de demandes de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis au :

**14-18, RUE CASGRAIN**

lot numéro 4 639 465 du cadastre du Québec;

- 2- Que cette demande de dérogation mineure vise à autoriser un empiètement de 3 m de l'aire de stationnement vis-à-vis le mur avant du bâtiment principal au lieu de 1 m, tel que spécifié à l'article 11.18 du *Règlement de zonage numéro 16-642*;
- 3- Que cette demande de dérogation mineure vise à autoriser une distance nulle (0 m) de l'aire de stationnement du mur avant du bâtiment principal au lieu d'une distance de 2 m, tel que spécifié à l'article 11.18 du *Règlement de zonage numéro 16-642*;
- 4- Que cette demande de dérogation mineure vise à autoriser une distance de 6.70 m en deux accès sur un même terrain au lieu de 8 m, tel que spécifié à l'article 11.11 du *Règlement de zonage numéro 16-642*;
- 5- Que ces demandes ont été présentées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 89-307*;
- 6- Que toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 26e jour d'octobre deux mille vingt et un.



Lise Drouin, g.m.a  
Directrice générale